

# Comité des Fêtes de Nouziers

Mairie  
23350 NOUZIERS

Nouziers, le 5 Février 2012

Aux responsables d'équipages Solex,

Le Comité des Fêtes de Nouziers vous fait parvenir le règlement de la course, la feuille d'engagement et une demande de licence pour les 24 heures de Solex qui auront lieu le week-end de Pentecôte, soit les 26 & 27 Mai 2012.

Vous trouverez ci-joint, le règlement de la course, la feuille d'engagement et une demande de licence. **Nous vous demandons à chacun d'entre vous de lire attentivement l'intégralité du règlement qui a changé légèrement pour 2012.**

Nous espérons vous compter parmi nous.

Pour tout renseignement concernant le dossier d'inscription, vous pouvez contacter :

**M. TOUCHET Christian**  
**4 bis rue La mare au diable**  
**36400 LA CHATRE**  
☎ 02.54.30.01.74  
[christian.touchet23@orange.fr](mailto:christian.touchet23@orange.fr)

**Site Internet : <http://jc.bou.pagesperso-orange.fr/solex/>**



**Infos : Randonnée à solex d'origine le Samedi 30 juin 2012 à Nouziers  
& Dimanche 1er Juillet 2012 à Orsennes**

**Le «NATIONAL UFOLEP» à Nouziers les 1 & 2 Septembre 2012  
(Course d'endurance 8 heures)**



Sportivement,

*Le Comité des Fêtes de Nouziers*

# 24 Heures Solex - Nouziers (23) les 26 & 27 MAI 2012

## Comment s'inscrire ?

### 1 - Tout dossier d'engagement doit comporter obligatoirement :

- ↪ une feuille d'engagement ci-jointe, à compléter très lisiblement ;
- ↪ une autorisation parentale pour les coureurs de moins de 18 ans ;
- ↪ une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur à l'adresse du responsable d'équipage ;
- ↪ **le droit d'inscription : 72 €** par équipage jusqu'au 14 mai 2012 (tarif avec transpondeur)  
**90 € à partir du 15 mai 2012,**  
à l'ordre du « **Comité des Fêtes de Nouziers** »

### 2 – Demande de licence :

Les pilotes déjà titulaires d'une **licence R3 UFOLEP 2011/2012** n'ont pas à faire de demande de licence. Il suffira de la présenter le jour de la course.

Tout pilote désirant une licence R3 UFOLEP 2011/2012 doit fournir :

- ↪ une feuille « demande de licence d'un nouveau membre » ou « demande de renouvellement » ci-jointes, à compléter très lisiblement ;
- ↪ la feuille assurance APAC dûment signée, car la demande de licence doit être accompagnée de l'adhésion (ou non adhésion) à l'assurance complémentaire APAC **La signature est obligatoire**. Si vous adhérez à cette assurance complémentaire, vous devez établir le chèque à l'ordre de l'APAC ;
- ↪ un certificat médical de moins de 120 j ;
- ↪ la photocopie de votre permis de conduire auto ou moto,  
**ou** la photocopie de votre C.A.S.M. (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) délivré par la ligue après examen ;
- ↪ **le coût de la licence** : un chèque de **44,50 €** pour les 16 ans et plus, **ou** un chèque de **32 €** pour les moins de 16 ans,

**Licence faite le jour de la course : supplément de 25 €**

à l'ordre du **Comité des Fêtes de Nouziers**.

↪ **Licence commissaire** : pour un pilote qui est également commissaire de piste : prière de le noter sur la demande de licence pilote

Pour le commissaire **NON PILOTE** : **prix de la licence : 23 €**

3 – Dossier à retourner à : M. TOUCHET Christian

**4 bis rue La mare au diable  
36400 LA CHATRE**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.**

Clôture des inscriptions dès que le nombre d'équipages est atteint (105 équipages maximum) ou le **25 Mai 2012** si le nombre d'équipages n'est pas atteint à cette date.

### 4 – C.A.S.M. (Certificat d'aptitude au sport Motocycliste)

**obligatoire** pour les personnes mineurs (+12 ans) et majeures non licencié sur les années passées.

Pour les dates d'examens, vous êtes priés de vous mettre en contact avec votre ligue ou votre UFOLEP (la plus proche) afin d'obtenir ces informations.

**Session Commissaires ET  
RECYCLAGE pour l'année 2012**  
Veuillez vous adresser à vos  
délégations UFOLEP départementales

Session pour le **CASM** le 14 avril  
2012 à **Nouziers**.  
S'adresser au **05.87.21.32.51**.  
Email : [liguelimousin@wanadoo.fr](mailto:liguelimousin@wanadoo.fr)  
<http://liguemotolimousin.fr>

**24 Heures de SOLEX à NOUZIERS (23)**  
**les 26 et 27 Mai 2012**  
**organisé par le Comité des Fêtes de Nouziers**

départ  arrivée

**ARTICLE 1 :** L'épreuve est strictement réservée aux cyclomoteurs d'une cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, type 5000, 3800, 2200, 1700, 1400. **Toute autre production** Solex sera REFUSEE.

**ARTICLE 2 :** L'épreuve se situe au niveau national et comporte les catégories « origine », « origine améliorée », « promotion », « prototype » et « super prototype ».

**ARTICLE 3 :** La course est disputée sur un circuit de 3600 mètres, à partir de la Place de la Mairie, empruntant les routes départementales n° 2 et 56 et le VC 7, larges de 3 à 6 mètres (voir plan). Nombre d'équipages maximum : 105.

**ARTICLE 4 :** Trois pilotes par machines, équipages féminins, masculins ou mixtes (à préciser lors de la signature de l'engagement). Pilotes de **14 à 17 ans munis du CASM**, pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire et **du CASM pour tout nouveau licencié**.

Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course.

En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, **seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course.**

Deux mécaniciens seront autorisés par équipage. Chaque équipe disposera d'un stand numéroté.

**Chaque équipage devra présenter un commissaire licencié et muni de son diplôme de commissaire de piste**

**Les opérations mécaniques seront OBLIGATOIREMENT faites au stand par les mécaniciens, ainsi que le ravitaillement en carburant (avec des récipients de 5 litres maximum) MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT. Obligation d'un tapis absorbant (style moquette) sous le solex dans le stand pendant les pauses mécaniques**

Sur le circuit, seuls les petits dépannages pourront être effectués par le pilote en cause, sans aucune aide, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents.

**ARTICLE 5 :** Un système d'éclairage de secours est obligatoire :

- soit fixé à l'arrière et à l'avant sur la machine,
- soit un brassard à présenter au CONTROLE TECHNIQUE.

Chaque équipage devra également posséder son propre extincteur à présenter au CONTROLE TECHNIQUE. L'extincteur sera pointé au numéro de l'équipage.

**INTERDICTION FORMELLE DE FUMER DANS LES STANDS** sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive.

**ARTICLE 6 :** **Gilet fluo obligatoire** dès la tombée de la nuit (à l'allumage des éclairages individuels) et ce jusqu'au lever du jour.

**ARTICLE 7 :** La mise en route de l'éclairage sera obligatoire dès que le directeur de course en donnera l'ordre ; au moyen d'une ardoise de service ou bien avec le panneau lumineux « LUMIERE » visible par tous les pilotes.

**ARTICLE 8 :** Repérage pour les pointages :

- une plaque avant frontale, en matériau flexible, **hauteur du chiffre 14 cm minimum** ; **épaisseur du trait 2 cm** ; chiffres visibles, pas d'effets de style pour la lecture de nuit au pointage.
- deux plaques latérales à l'aplomb de la roue arrière.

Les concurrents recevront leurs numéros 5 jours avant épreuve en fonction de l'ordre d'inscription. Les engagements seront clos dès que le nombre d'équipage sera atteint. Les numéros devront être normalisés.

ORIGINE	numéros noirs sur fond blanc
ORIGINE AMELIOREE	numéros blanc sur fond bleu
PROMOTION	numéros noirs sur fond jaune
PROTOTYPE	numéros blancs sur fond noir
SUPER PROTOTYPE	numéros blancs sur fond rouge

**ARTICLE 9 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser les engagements présentés sans avoir à en faire connaître la raison. Dans ce cas, l'équipage ou le coureur refusé sera informé par lettre recommandée, au plus tard 24 heures après la date de clôture de l'inscription (14 mai 2012).

Si le nombre maximum d'équipages n'était pas atteint à cette date, les inscriptions pourraient être prises en compte jusqu'au jour de la course.

**ARTICLE 10 :** Si pour quelles que raisons que ce soient, la course ne pouvait avoir lieu, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient, de ce fait, réclamer aucune indemnité. Sauf en cas de force majeure, les organisateurs informeraient au plus tôt les concurrents et les autorités administratives dès que possible.

**ARTICLE 11 :**

**DEPART DE LA COURSE : LE SAMEDI 26 Mai 2012 à 17 H 00 précises.**

**FIN DE L'EPREUVE : DIMANCHE 27 Mai 2011 à 17H 00 précises.**

Le temps sera pris sur le premier de l'épreuve. Les autres concurrents devront achever le tour commencé, afin de départager au sprint, si nécessaire, deux concurrents à égalité de distance.

Aucune assistance mécanique ne pourra être apportée au pilote hors du stand, sous peine de disqualification en cas de récidive. Sauf autorisation du directeur de course.

En cas d'avaries mécaniques ou autres, le pilote devra rejoindre son stand dans le sens de la course, en empruntant la totalité du circuit, avec son équipement complet (casque sur la tête et attaché, gants mis).

La bombe de réparation, en cas de crevaison, sera tolérée (à condition qu'elle soit présentée au contrôle technique bien arrimée au cadre).

*Les pilotes devront obligatoirement être équipés d'un casque intégral de moins de 5 ans (homologué et attaché) ainsi que des gants résistants. Des vêtements résistants en toile solide ou cuir, des bottes cuirs ou chaussures montantes au dessus des chevilles sont obligatoires (baskets, bottes caoutchouc interdites). Il est formellement interdit de circuler les bras nus ou les manches retroussées. Le port d'une DORSALE homologuée MOTO, est très vivement et fortement conseillé*

**PENALITES APRES DEUX AVERTISSEMENTS** pour les motifs suivants :

- 1- Entrée au stand non signalée
- 2- Position de conduite dangereuse

- 3- Défaut d'échappement
- 4- Fuite d'essence notamment par la prise d'air du réservoir
- 5- Transport par le pilote de bouteille en verre ou de bidon de carburant
- 6- Bras découverts
- 7- Non respect des signaux par drapeaux et notamment tous les défauts signalés par les commissaires et le directeur de course
- 8- Défaut d'éclairage la nuit

**EXCLUSION IMMEDIATE :**

- Changement de pilote par un pilote non repéré.
- Refus de démontage
- Poursuite de la course avec panne lumière

**ARTICLE 12 : Signaux à respecter obligatoirement sous peine de pénalités et de disqualification :**

- NATIONAL : départ
- ROUGE : arrêt immédiat
- VERT : voie libre
- JAUNE : danger (chute, piéton...) RALENTIR
- JAUNE avec des BANDES VERTICALES : ROUGES changement d adhérence
- BLEU : vous allez être doublé, laisser le passage
- NOIR avec un NUMERO COULEUR : arrêt de celui-ci
- BLANC : ambulance sur le circuit défense de dépasser
- BLANC et NOIR à DAMIER : fin de course, arrêt.

**ARTICLE 13 :** Toute réclamation devra être écrite, présentée par un titulaire de licence, remise au directeur de course accompagnée d'une caution de **50 €** qui lui sera remboursée si la réclamation est fondée. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.

**ARTICLE 14 :**

- ✓ 12 heures à 13 heures : essais officiels sur circuit fermé
- ✓ 14 heures à 16 heures 30 : présentation des machines au contrôle technique. Chaque machine sera accompagnée des 3 pilotes et d'un mécanicien, ainsi que les 3 casques, l'extincteur, les gants, leur tenue de course complète, [le gilet fluo](#), le deuxième moteur.
- ✓ 14 heures à 16 heures 45 : les machines seront mises en parc fermé et restituées 15 minutes avant le départ.

**ARTICLE 15 :** La remise des récompenses se fera vers 18 heures, [devant la mairie](#).